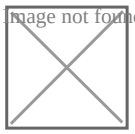

Désolidarisation prêt immobilier

Par **azuroa**, le **05/02/2014** à **16:53**

Bonjour,
J'ai acheté avec mon ex partenaire de PACS une maison financé par un prêt immobilier en juillet 2010. Nous nous sommes séparés en juin 2012 et j'ai consentie à lui laisser la maison. Sur conseil de son notaire j'ai reçu une soulte et lui ai vendu ma part (en oct 2012).
A ce jour, mon ex est l'unique propriétaire et rembourse le prêt sans soucis. Mais la banque refuse de me désolidariser.
Quel recours dans cette situation ?
Evidemment mon ex ne veut pas vendre... et pour lui cette situation n'est pas un problème. Mais je ne peux plus prendre de crédit et reste caution d'une maison que je n'ai plus.
Vous remerciant de votre réponse.
Cordialement

Par **domat**, le **05/02/2014** à **17:04**

bjr,
la banque n'a aucune obligation d'accepter la désolidarisation d'un prêt.
la banque n'est pas concernée par la modification intervenue dans votre vie privée.
il ne fallait vendre votre part qu'à la condition que votre ex ne reste que le seul emprunteur.
une banque préfère avoir toujours un prêt sur deux têtes que sur une seule.
cdt

Par **azuroa**, le **05/02/2014** à **17:12**

Oui merci, mais le notaire m'a fait pression en me disant que c'était la seule solution pour pouvoir quitter la maison... et me reloger rapidement. J'ai fait confiance au notaire ! à mon grand regret.

Par **janus2fr**, le **06/02/2014** à **08:29**

Bonjour,
Ce qu'il aurait fallu faire, c'est que votre ex prenne un nouveau crédit seul et rembourser par anticipation le premier crédit fait à deux.

Il n'est d'ailleurs pas trop tard pour le faire...

Par **azuroa**, le **06/02/2014** à **09:06**

J'ai envisagé cette solution mais Monsieur dépasse le taux d'endettement et la banque lui refuse le crédit... Et désormais il ne fait aucun effort pour faire d'autre démarche ! A ce jour, il vit avec une autre femme dans cette maison.. Il pourrait faire le nécessaire pour la mettre elle en caution mais il n'a pas selon lui de tps à perdre à faire des papiers ! Il paie donc pourquoi je m'inquiète ! :-(

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés